

# Procès-Verbal

## Séance du 02 février 2025

Séance : 20h30 – 22h30

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes DANGER Marine, CHAILLAN Delphine  
Mrs MESTRE Bastien, VIVICORSI Pierre-Louis, SABARLY Alain, BRARD Richard

Absent(s) excusé(s) : BEE S. (pouvoir à VIVICORSI P-L), MADOUX E. (pouvoir à CHABAUD J-L), KALUZA V. (pouvoir à CHAILLAN D.)

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Mme DANGER Marine

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2024. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget** – Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.  
Mise au vote 0 contre, 0 abstention.
- **Affectation des primes agents recenseur et coordonnateur** – La dotation forfaitaire de recensement alloué par l'Etat s'élève à 962 €. Il a été décidé de partager la prime équitablement entre l'agent recenseur et l'agent coordonnateur, soit la somme de 481 € chacun.  
Mise au vote 0 contre, 0 abstention.
- **Présentation du rapport de la CLECT** – La Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie en séance le 13 novembre puis le 5 décembre 2024 pour arrêter un rapport retraçant les charges liées à la compétence « exploitation et aménagement du domaine skiable du Seigneur » transférée à la commune d'Allos, à sa demande depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024. Il doit désormais être soumis à la délibération de tous les conseils municipaux de la CCAPV.

- **Acquisition du terrain de Madame GRANET** – la commune va acquérir le terrain situé au bout du parking St Antoine d'une superficie de 291 m<sup>2</sup> pour la somme de 17000€ afin d'y construire une maison médicale.
- **Présentation de l'étude et demande de subvention pour la future maison médicale** – les plans de l'architecte concernant la maison médicale ont été présenté lors du conseil, le Maire a aussi précisé qu'une demande de subvention devra être faite dans les semaines à venir.
- **Procédure de régularisation des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun et des concessions échues non renouvelées** – Dans le cadre de la numérisation du cimetière des délibérations concernant les sépultures et les concessions échues doivent être prises.
- **Ligne de trésorerie** – Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 60 000€.
- **Assurance pour la location des locaux aux associations** : la mise à disposition des salles communales ainsi que des locaux pour les associations qui en possèdent un sont à titre gratuit. L'association devra justifier néanmoins une attestation d'assurance ponctuelle ou annuelle selon le type d'utilisation.

#### **Quatre points ont été abordé en question diverse.**

La commune de Barrême en association avec la commune de Clumanc va acquérir une mini-pelle ainsi qu'un tractopelle.

Discussion sur la possibilité de vendre les garages communaux à la sortie du village à des artisans souhaitant s'installer sur la commune.

Le 14 mars François Maurel sera en concert à la salle multi activités.

Proposition de l'association Zéphirine sur l'organisation d'une journée sur la fête de la nature au mois de mai.